



NATIONS  
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.  
GENERALE

FCCC/AG13/1997/3  
28 avril 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13  
Cinquième session  
Bonn, 28-30 juillet 1997  
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

##### Note du Secrétaire exécutif

#### I. INTRODUCTION

1. Des dispositions ont été prises pour que la cinquième session du Groupe spécial sur l'article 13 (AG13) se tienne à l'hôtel Maritim, à Bonn, du 28 au 30 juillet 1997. Le Président ouvrira la session le lundi 28 juillet 1997, à 15 heures.

#### II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

2. L'ordre du jour provisoire proposé pour la cinquième session de l'AG13, après consultation du Président, est le suivant :

1. Ouverture de la session
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour
  - b) Organisation des travaux de la session
  - c) Organisation des travaux des sessions futures
3. Fonctions d'un éventuel processus consultatif multilatéral et procédures correspondantes
4. Rapport sur les travaux de la session.

### III. ANNOTATIONS

#### 1. Ouverture de la session

3. La cinquième session de l'AG13 sera ouverte par le Président le lundi 28 juillet 1997, à 15 heures.

#### 2. Questions d'organisation

##### a) Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour provisoire de la cinquième session de l'AG13 est présenté pour adoption (voir le paragraphe 2). Le secrétariat a établi un ordre du jour provisoire remanié par rapport à celui proposé à la session précédente pour tenir compte du recentrage des travaux de l'AG13 sur les questions visées à l'annexe II du rapport de cet organe sur les travaux de sa quatrième session (FCCC/AG13/1997/2).

##### b) Organisation des travaux de la session

###### i) Documentation

5. Le secrétariat a établi l'ordre du jour provisoire en partant du principe que la documentation serait disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

6. On trouvera plus loin à l'annexe I la liste des documents se rapportant aux différents points de l'ordre du jour provisoire, ainsi que des autres documents qui seront disponibles à la session.

7. Conformément aux conclusions auxquelles l'AG13 est parvenu à sa quatrième session, le document principal soumis à la cinquième session sera celui relatif au processus consultatif multilatéral dont le texte est reproduit à l'annexe II du rapport définitif de la quatrième session (FCCC/AG13/1997/2). Les propositions que les Parties communiqueront par écrit au secrétariat avant le 1er juin 1997 seront publiées sous la cote FCCC/AG13/1997/MISC.2.

###### ii) Calendrier des travaux

8. Le programme des réunions au cours de la session sera fonction des installations et services disponibles aux heures de travail normales, pendant lesquelles il est possible de tenir une séance avec interprétation de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Quelques salles seront également disponibles, au besoin, pour des réunions informelles sans interprétation. Les délégations sont instamment invitées à tirer pleinement parti de ces services et installations en respectant les horaires prévus pour l'ouverture des séances. Un calendrier des travaux est proposé plus loin à l'annexe II.

##### c) Organisation des travaux des sessions futures

9. L'AG13 voudra peut-être réfléchir à la ligne de conduite à adopter après la troisième session de la Conférence des Parties prévue en décembre 1997. La cinquième session de l'AG13 en juillet sera la dernière avant la troisième

session de la Conférence des Parties, ce qui amène le secrétariat, après un rappel des faits, à formuler les suggestions ci-après.

10. A sa première session, par sa décision 20/CP.1, la Conférence des Parties a créé l'AG13, l'a chargé d'étudier toutes les questions relatives à la conception et à la mise en place d'un processus consultatif multilatéral et l'a prié de lui communiquer ses conclusions à sa deuxième session (FCCC/CP/1995/7/Add.1). Après avoir examiné le rapport de l'AG13 sur les travaux de sa première session (FCCC/AG13/1995/2), la Conférence des Parties a décidé que l'AG13 devrait poursuivre ses travaux au-delà de la deuxième session de la Conférence des Parties et, par sa décision 4/CP.2, a prié l'AG13 de lui rendre compte, à sa troisième session, de l'état d'avancement de ses travaux si ceux-ci n'étaient pas terminés d'ici là (FCCC/CP/1996/15/Add.1).

11. L'AG13 va devoir réfléchir au rapport qu'il soumettra à la Conférence des Parties à sa troisième session. S'il arrive à la conclusion que ses travaux risquent de ne pas être terminés avant cette session, il lui faudra planifier son futur programme de travail pour 1998-1999. A cet égard, il voudra peut-être envisager de demander provisoirement à la Conférence des Parties de l'autoriser à tenir deux sessions, de six séances chacune, qui se dérouleraient parallèlement à celles des autres organes subsidiaires, pour lui permettre d'achever ses travaux et de lui soumettre, à sa quatrième session, les résultats auxquels il serait parvenu pour mise au point et adoption. En planifiant ses sessions futures, il voudra peut-être aussi faire en sorte, autant que possible, d'arrêter un calendrier qui cadre avec celui des sessions de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI).

### **3. Fonctions d'un éventuel processus consultatif multilatéral et procédures correspondantes**

12. A sa quatrième session, l'AG13 a décidé de reproduire à l'annexe II du rapport de la session, un texte récapitulant des éléments relatifs à la mise en place d'un éventuel processus consultatif multilatéral, sans préjuger de la décision qui pourrait être prise à ce sujet (FCCC/AG13/1997/2). Les conclusions formulées par l'AG13 à sa quatrième session et les nouvelles propositions que les Parties pourraient communiquer paraissent constituer un bon point de départ pour débattre de façon plus approfondie de la question à la cinquième session et faire rapport à la Conférence des Parties à sa troisième session.

### **4. Rapport sur les travaux de la session**

13. Vu la durée relativement courte de la session et la nature du débat, il se pourrait que le texte du projet de rapport sur les travaux de la session ne soit pas disponible à la fin de celle-ci. Si c'est le cas, l'AG13 voudra peut-être adopter des décisions ou le texte de conclusions de fond au titre des points pertinents de l'ordre du jour et autoriser le Rapporteur à achever le rapport après la session, suivant les indications du Président et avec le concours du secrétariat. Tout sera mis en oeuvre pour que le texte des conclusions soit disponible dans toutes les langues mais cela ne sera possible que si l'on dispose de suffisamment de temps pour la traduction.

Annexe I

**DOCUMENTS DONT LE GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13 SERA SAISI  
A SA CINQUIEME SESSION**

Documents établis pour la session

FCCC/AG13/1997/3	Ordre du jour provisoire annoté
FCCC/AG13/1997/MISC.2 <sup>1</sup>	Scope and elements of the procedure of any proposed mechanism: Submissions from Parties

Autres documents soumis à la session

FCCC/AG13/1997/2	Rapport du Groupe spécial sur l'article 13 sur les travaux de sa quatrième session, Bonn, 25-28 février 1997
FCCC/AG13/1997/MISC.1	Scope and elements of the procedure of any proposed mechanism: Submissions from Parties
FCCC/AG13/1996/1	Questionnaire sur la mise en place d'un processus consultatif multilatéral au titre de l'article 13 : synthèse des réponses
FCCC/AG13/1996/MISC.1 et Add.1	Responses to questionnaire relating to the establishment of a multilateral consultative process: submissions by Parties and non-Parties
FCCC/AG13/1996/MISC.2 et Add.1	Responses to questionnaire relating to the establishment of a multilateral consultative process: submissions by intergovernmental and non-governmental bodies
FCCC/AG13/1995/2	Rapport du Groupe spécial sur l'article 13 sur les travaux de sa première session, Genève, 30-31 octobre 1995
FCCC/CP/1995/7 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session tenue à Berlin du 28 mars au 7 avril 1995
FCCC/CP/1996/15 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session tenue à Genève du 8 au 19 juillet 1996

---

<sup>1</sup>Au cas où les Parties ne soumettraient aucune communication, ce document ne serait pas établi.

Documents de référence disponibles pendant la session

- A/AC.237/59 Examen de la mise en place d'un processus consultatif multilatéral pour le règlement des questions relatives à l'application de la Convention (article 13)
- A/AC.237/MISC.46 Consideration of the establishment of a multilateral consultative process for the resolution of questions regarding implementation (Article 13): submissions from delegations relating to Article 13
- FCCC/CP/1995/MISC.2 Consideration of the establishment of a multilateral consultative process for the resolution of questions regarding implementation (Article 13): a review of selected non-compliance, dispute resolution and implementation review procedures

Annexe II

CALENDRIER DES TRAVAUX PROPOSE POUR LA CINQUIEME SESSION  
DU GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13

	Lundi 28 juillet	Mardi 29 juillet	Mercredi 30 juillet
10 heures- 13 heures		Point 3 (Fonctions)	Point 4
15 heures- 18 heures	Points 1, 2 et 3 (Fonctions <sup>2</sup> )	Point 3 (Procédures <sup>3</sup> )	

-----

---

<sup>2</sup>Les fonctions d'un éventuel processus consultatif multilatéral pourraient comprendre les éléments 2, 3, 4, 5, 6 et 13 de l'annexe II du rapport de l'AG13 sur les travaux de sa quatrième session (FCCC/AG13/1997/2).

<sup>3</sup>Les procédures appliquées dans le cadre d'un éventuel processus consultatif multilatéral pourraient comprendre les éléments 1, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 14 de l'annexe II de ce document.